

Saussure: un langage sans voix?

Michel Arrivé

Université de Paris Ouest Nanterre la Défense
MoDyCo UMR 7114
michel.arrive@wanadoo.fr

Pourquoi ne pas commencer par l'étymologie ? Ce vieux savoir, en dépit de ce que prétend son étymologie, n'est pas toujours vrai. Mais il fixe une opinion qui reste souvent, sans qu'ils le sachent clairement, celle des sujets parlants. C'est en tout cas celle qu'ont longuement partagée leurs ancêtres.

La langue latine attache indissolublement le langage à la voix. Pour cette unité fondamentale qu'est le *mot*, le latin dispose de deux termes qui sont originellement de sens différent. Mais la différence est, avec le temps, devenue peu perceptible. Ils portent l'un et l'autre la trace de l'acte de parole tel qu'il est à la fois effectué et transmis par la voix humaine. C'est de façon évidente le cas du nom *vox*, qui est à la fois celui de la voix et celui du mot. Il est même, au pluriel, *voces*, le nom des propos qu'on tient. Ce mot *vox* est l'une des manifestations de la racine indo-européenne **wekw*, qui signifie l'émission de la voix, et est représentée en grec par le nom □□□s, avec le vocalisme en -e- différent de celui du latin. L'autre nom latin du mot est *verbum*, qui représente une racine indoeuropéenne **werdh*, partiellement homophone de la précédente. Elle s'applique à la parole. Avec le vocalisme en -o- elle a donné aux langues germaniques leurs noms du mot, *Wort* en allemand, *word* en anglais. Comme *vox*, *verbum* au pluriel est propre à désigner non seulement les mots, mais encore les paroles enchaînées dans le discours des sujets parlants. L'allemand *Wort* est dans le même cas, et formalise cette distinction entre les deux sens par l'existence de ses deux pluriels *Wörter*, « les mots en tant qu'unités » et *Worte*, « les paroles ». Lacan rappelle justement dans *Le séminaire VII*, p. 68, cette différence entre le français *mot* et l'allemand *Wort* : « En allemand, *das Wort* est à la fois le mot et la parole ». Où en sont les choses en français ? *Vox*, qui survit comme nom de la voix, ne réapparaît pour le mot que sous la forme suffixée *vocable*, empruntée au latin *vocabulum*. *Vocable* est rare – littéraire ou technique – mais le collectif *vocabulaire*, tiré d'un dérivé de *vocabulum*, ne l'est pas du tout. *Voix* réapparaît aussi dans le nom des deux diathèses verbales, les *voix* active et passive et dans celui de la *voyelle*.

Le successeur français de *verbum* s'est pour l'essentiel spécialisé, comme il avait d'ailleurs déjà commencé à le faire chez les grammairiens latins, pour l'une des classes linguistiques, le *verbe*, considéré comme forme par excellence du mot. Mais il continue à désigner le mot en général et même le langage dans la traduction de la formule biblique « Au commencement était le Verbe » et dans les commentaires qui en sont faits. Surtout il conserve le sens extensif de *mot* dans ses dérivés, *verbal* et

verbaliser : *verbaliser*, ce n'est pas « transformer en verbe », c'est « mettre en mots », pas uniquement en verbes. C'est aussi établir, généralement par écrit, un procès-verbal, acte fondamental parmi les opérations langagières...

Mais c'est un autre mot, le mot *mot*, qui, dans l'usage quotidien est le nom du *mot*. Quel est l'étymon de ce mot *mot* ? Par l'intermédiaire du bas-latin *muttum*, qui désigne le « son », il se rattache au verbe latin *mut(t)ire* « produire le son *mu*, grommeler » qui remonte apparemment à un radical onomatopéique **mut-*. Une onomatopée bien particulière : elle imite non un bruit naturel – c'est généralement ce que font les onomatopées, Renan, cité plus bas, nous le dira – mais un son produit par la voix humaine. C'est en somme une onomatopée réflexive : le mot *mot* imite le son qui le constitue. Dans ses premiers emplois en français, le mot *mot* est toujours complément d'un verbe tel que *sonner*, ce qui en exhibe la nature strictement phonique. Il est souvent utilisé dans des phrases négatives, et en vient presque à constituer un élément de négation, sur le modèle de *pas*. Cette valeur négative de *mot*, qui se perpétue dans l'expression *ne souffler mot*, a eu pour effet de faire naître, au XVIème siècle, l'interjection *motus*, où le mot *mot*, dans cette forme de latin culinaire, prend la valeur de son contraire : le silence. Lacan s'amusera de cette situation:

« *Mot*, c'est essentiellement *point de réponse*. *Mot*, dit quelque part La Fontaine, c'est ce qui se tait, c'est justement ce à quoi aucun mot n'est prononcé » (Lacan 1986: p. 68 ; Chateaubriand recourra encore à cette valeur négative de *mot*).

Ainsi le savoir implicite de la langue continue à lier le *mot*, unité fondamentale de toute langue, à la voix, qu'elle se fasse entendre ou qu'elle se taise. Toutefois, le terme *mot* s'accommode aussi bien de la désignation de l'unité délimitée, notamment dans l'écriture. On retrouve cette relation intime entre langage et voix dans la conception qui reste vivace du *langage articulé*. Pour comprendre sans erreur cette expression de la langue courante, il faut, dans un premier temps, oublier son savoir de linguiste et, surtout, toute référence à Saussure et à ses successeurs, notamment Martinet et sa « double articulation ». Car chez ces linguistes l'*articulation* a un tout autre sens, comme le *Cours de linguistique générale* le signale pp. 26 et 156. Dans la conception commune, celle qui nous intéresse pour l'instant, le *langage articulé*, c'est le langage tel qu'il est manifesté par la voix humaine. *Bien articuler*, c'est prononcer les sons de telle façon qu'ils soient faciles à identifier. Ici même les linguistes, en tout cas certains d'entre eux, s'accordaient et, souvent, s'accordent encore pour conférer au nom *articulation* le sens de « réalisation des sons de la voix ». C'est ainsi que Marouzeau définissait le mot en 1933-1951:

« Ensemble des mouvements qui règlent la disposition des organes vocaux sur le passage de l'air expiré et plus particulièrement le resserrement ou l'occlusion du canal vocal en un lieu dit point ou région d'articulation »

Cet emploi du nom *articulation* et du syntagme *langage articulé* continue à se rencontrer chez certains linguistes ou anthropologues contemporains, notamment quand ils s'en prennent aux problèmes des origines du langage. Ainsi procède Jean-Louis Dessalles, 2000. De la même façon, Christophe Coupé, dans Hombert, éd, 2005, considère comme « accréditée » « l'idée selon laquelle la maîtrise du langage articulé complexe a nécessité le développement du nerf de contrôle de la langue », de

son nom nerf crânien numéro XII. Pour permettre le passage de ce nerf, le canal hypoglosse, dans lequel il s'insère, doit être suffisamment large (p. 66). La largeur de ce canal permet de jauger les possibilités langagières de nos ancêtres : ni les fossiles d'Australopithèques, ni ceux des représentants d'*Homo habilis* ne disposent d'un canal assez large pour offrir un passage suffisant à un nerf de diamètre honorable. C'est seulement l'homme de Néandertal, dont le canal atteint la largeur de celui d'*homo sapiens*, qui dispose d'une suffisante maîtrise de cet organe fondamental pour l'articulation : la langue. D'où l'inévitable conclusion de Christophe Coupé

« Le langage articulé se serait développé dans le genre *Homo* il y a plus de 400000 ans, et l'homme de Néandertal aurait possédé très tôt des possibilités articulatoires analogues aux nôtres » (*ibid.*)

L'auteur est ferme sur ses positions : le langage articulé, c'est le langage manifesté par la voix humaine telle que certains organes – ici, la langue – contribue à la former. Il en va de même pour de nombreux autres travaux sur l'origine du langage, où ce sont d'autres paramètres anatomiques – notamment la position du larynx – qui sont donnés comme déterminants pour l'apparition du langage. Je termine ce rapide panorama étymologique en rappelant ce que vient de suggérer ma dernière remarque : c'est le nom d'un organe, la langue, qui a fourni au grec ancien (ἰνγυαλῖς puis au latin et aux parlers romans, sans exception, le nom qu'ils utilisent pour désigner non seulement les *langues*, mais encore, sous la forme d'un dérivé suffixal, le *langage*. L'allemand et les langues scandinaves ont procédé d'une autre façon : elles utilisent une racine indoeuropéenne **sperg-* qui leur a fourni aussi les verbes signifiant « parler » : allemand *Sprache*, *sprechen*, danois *sprog*. C'est une forme toute différente qui est utilisée pour l'organe (allemand *Zunge*, danois *tunge*). Les langues germaniques ne formalisent pas par une opposition lexicale la distinction opérée par les langues romanes entre *langue* (*lingua*, *lengua*, *lingua*, *limba*) et *langage* (*linguaggio*, *lenguaje*, *linguagem*, *limbaj*). L'anglais utilise *language*, emprunté au français, mais charge ce terme des deux sens distingués en français par l'opposition de *langue* et *langage*. On le voit : ce n'est pas seulement le vieux savoir enfoui dans les mots, c'est aussi de très anciennes convictions, surgissant jusque dans le discours scientifique, qui nous font penser que langage et voix sont inséparables. Il serait intéressant de faire l'inventaire, dans les ouvrages, anciens ou récents, qui se donnent pour objet l'origine du langage, de la place et du poids qui sont conférés aux considérations anatomiques et physiologiques sur le mécanisme de la production de la voix. Elles sont très souvent largement présentes. Elles le restent dans les ouvrages de Dessalles et d'Hombert. Je n'aborderai le problème de l'origine du langage, que sous l'aspect très particulier que lui confère Saussure. Je le ferai, allusivement, pour m'orienter vers la conclusion à mon exposé. La question qui se pose se formule ainsi : comment Saussure traite-t-il le problème de la relation entre le langage et la voix humaine ? Voit-il les choses de la même façon que le savoir traditionnel véhiculé par les mots et l'opinion commune, souvent relayée par celle des linguistes ? Pour poser cette question dans les meilleures conditions, le meilleur moyen est d'étudier en premier lieu la façon dont Saussure envisage les relations entre deux manifestations possibles pour les langues : les manifestations vocale et écrite. On découvrira en effet en étudiant ce problème une contradiction apparente dans l'enseignement de Saussure. La reconnaissance de cette contradiction permettra d'entrevoir progressivement les spécificités de la position de Saussure sur le problème du lien entre langage et voix.

Manifestation orale et manifestation écrite : une apparente contradiction saussurienne

Il faut l'avouer : sur le problème des relations entre les deux manifestations, orale et écrite, des langues, l'enseignement de Saussure semble bien présenter une contradiction flagrante. Les faits se présentent de la façon suivante :

1. En certains points du *CLG*, l'écriture est donnée comme fondamentalement seconde par rapport à la manifestation orale. C'est le célèbre passage des pages 44 et 45, qui pose que « l'objet linguistique n'est pas défini par la combinaison du mot écrit et du mot parlé : ce dernier à lui seul constitue cet objet », en sorte que « l'écriture [est] en elle-même étrangère au système interne ». Elle est tout au plus une « photographie » du « signe vocal ». De cette mise en place des relations entre *écrit* et *oral* découlent les jugements dépréciatifs portés, p. 51-53, sur l'écriture, notamment quand elle est instituée comme orthographe. L'exemple devenu illustre est le cas jugé « tétalogique » du nom propre *Lefèvre*, devenu *Lefebvre* avec un inutile *v* étymologique, puis *Lefébure* sous l'effet d'une interprétation inexacte de ce *v* comme *u* (p. 53-54) : ces phénomènes de déformation phonique déterminée par l'écriture constituent selon Saussure « des faits proprement pathologiques », « une véritable monstruosité ». Présupposé évident de cette analyse des relations entre écrit et oral : la conceptualisation du *signifiant* comme exclusivement *sonore*. Il faut rappeler ici que la terminologie devenue illustre de la bipartition du *signe* en *signifiant* et *signifié* est très tardive dans la réflexion de Saussure : elle n'a été mise en place que dans l'une des dernières séances du dernier Cours, celui de 1911. Dans les formes antérieures de sa réflexion, le *signifié* portait le nom de *concept* et le *signifiant* celui d'*image acoustique*. Dans cette façon de voir les choses, le visible de l'écriture est nécessairement second par rapport à l'audible de l'oral.

Sans juger utile de le rappeler explicitement, Saussure s'inscrit ici dans une très ancienne tradition, qui va d'Aristote à Rousseau : certaines des formules qu'il emploie reprennent presque littéralement celles de son compatriote genevois. Derrida a analysé dans *De la grammatologie* cette position saussurienne, qu'il situe dans son histoire épistémologique. Son analyse est cependant rendue pour une part contestable non seulement par le fait qu'il ne se réfère jamais qu'au *CLG* de 1916 – il justifie d'ailleurs ce choix de façon pleinement lucide – mais aussi et surtout par le fait qu'il semble ne pas tenir suffisamment compte du second aspect de la réflexion saussurienne, dont je vais parler dans un instant. Il note, très justement, que « c'est encore à lui-même qu'il faut décidément opposer Saussure » (Derrida 1967: p. 77). Mais il ne cherche pas à éclairer cette opposition, de nouveau signalée comme « contradiction » (Ivi: p. 96). Il est possible que Derrida ait été trompé par un phénomène lexical incontestablement très gênant : le sens spécial – Derrida ne l'aperçoit pas clairement – que Saussure confère à la *phonologie*, dans laquelle il voit, au contraire du sens que ce terme a pris après lui, l'« étude de la phonation », « absolument indépendante de la linguistique » (Saussure 2002: p. 82). Avant d'en venir au second aspect de la réflexion saussurienne, je m'autorise une première pause, très brève. Elle permet de poser la question de l'*image acoustique*, modèle préalable du futur signifiant. *Sonore*, cette image acoustique ? À coup sûr. Mais *vocale* ? Ce n'est pas aussi évident. Il n'est pas impossible que se manifeste par ce terme une opposition entre le son tel qu'il est produit par la voix du sujet parlant et le son tel qu'il est entendu et interprété par l'oreille de l'auditeur. Ou tel que, préalablement enregistré par le phonographe, il est reproduit par l'appareil. Saussure

est témoin des premiers enregistrements phonographiques, et leur attache un intérêt considérable. Un détail pertinent : il feint, dans un passage de sa 2^{ème} conférence à Genève, d'hésiter entre les deux paronymes que sont « photographe » et « phonographe » (Ivi: p. 157) : comme s'il y avait quelque chose de l'écriture dans l'enregistrement de la voix. Comme si l'image acoustique avait déjà quelque chose de l'écrit. C'est peut-être ce que suggère le choix du nom *image* pour la désigner.

2. Après cette pause et la réflexion qu'elle a permis de faire, j'en viens au second aspect des positions de Saussure sur le statut de l'oral et, par voie de conséquence, sur ses relations avec l'écrit. On observe en effet, en d'autres points du *CLG*, une conception entièrement différente des relations entre l'oral et l'écrit. Loin d'être constitué par la substance vocale et sa manifestation acoustique, « le signifiant linguistique n'est aucunement phonique : il est incorporel » (Saussure 1916: p. 164). Selon les *Sources manuscrites* du Cours II, Saussure posait explicitement le problème de « l'indifférence du moyen de production » :

« Est-il si nécessaire que la langue se prononce par l'organe vocal ? Non : les mots peuvent être transposés dans l'écriture. L'instrument n'y fait rien. Ainsi la comparaison de la langue avec un autre système de signes nous permet d'aller jusque là, d'affirmer que là n'est pas l'essence de la langue » (Godel 1957-1969 : p. 193-194 ; Engler 1968-1989 : p. 270).

J'insiste sur le dernier segment : l'adverbe *là* dans sa seconde occurrence – « là n'est pas l'essence de la langue » – anaphorise le circonstanciel antécédent *par l'organe vocal*. Ce n'est pas l'utilisation de cet organe qui fait la spécificité de la langue. Quel est ici l'argument de Saussure ? Il le dit explicitement, mais d'une façon très rapide : c'est la « comparaison avec un autre système de signes ». On s'en souvient : l'une des innovations fondamentales de la réflexion de Saussure est de mettre en place la *sémiologie*, « science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale » (Saussure 1916: p. 33). Parmi les systèmes de signes que prendra en charge la sémiologie figure, entre plusieurs autres, l'écriture. Rien n'empêche que les unités de l'écriture – les lettres dans les systèmes alphabétiques – se donnent pour objets les unités mêmes de la langue, au même titre que le font de leur côté les sons. C'est ce qui explique le fait que Saussure utilise successivement deux exemples pour illustrer la notion centrale de valeur « négative et différentielle ». L'un d'eux est emprunté au registre de l'oral : c'est le « son » *r* et les différentes réalisations qui peuvent l'affecter, par exemple en français, sans que sa valeur distinctive en soit atteinte : on peut lui conférer des réalisations acoustiques et physiologiques très différentes – le *r* acoustiquement « roulé », dit aussi, du point de vue articulaire, « dental », le *r* « grasseyé », ailleurs dit « uvulaire », ou même sa prononciation « comme le *ch* allemand » – sans affecter son opposition aux autres sons ni, par là, sa valeur distinctive : il suffit que le *r*, quelle que soit la spécificité de sa réalisation, soit différent d'un *l* ou d'un *n*. Mais aussitôt après cet exemple emprunté à l'oral, c'est l'écrit qui est convoqué pour illustrer la même notion de valeur. Je cite ici non l'édition de 1916, mais les sources manuscrites :

« Un second caractère, c'est la valeur purement négative et différentielle du signe de l'écriture. On peut écrire □, T, t, t ; l'important, c'est que ce soit différent d'un L ou d'un M, etc. En troisième lieu – même chose sous une autre forme – ces valeurs de l'écriture n'agissent que comme grandeurs opposées

dans un système défini. Il y a une limite dans le nombre des valeurs » (Engler 1968-1989: p. 269)

Ainsi se dissout la notion de « secondarité », d'« extériorité » de l'écriture. L'écriture n'est plus la servante, docile ou indocile, du son. Elle en vient même à perdre tout contact immédiat avec lui, puisque le signifié qu'elle prend en charge n'est plus le son, mais le signifiant incorporel. Comme toujours chez Saussure, il faut prendre garde aux divergences entre le texte du *CLG* de 1916 et les sources manuscrites. Dans l'édition de 1916, on lit qu'il « n'y a aucun rapport entre la lettre *t* et le son qu'elle désigne » (p. 165). On se croit ramené au modèle précédent des relations entre son et graphie. Mais en réalité, selon les notes de ses auditeurs, Saussure n'a pas parlé du «son qu'elle désigne», mais de «la chose à désigner» (Engler 1968-1989: p. 269). On voit la différence : ce n'est pas le son qui est pris en charge à titre de signifié par la lettre, mais, selon son expression littéralement notée, une « chose ». Chose innommable autrement que par le mot « chose » : on y reconnaît sans peine le signifiant incorporel, effectivement difficile à dégager de sa gangue indifféremment phonique ou graphique. L'écriture accède pleinement au statut de « système de signes », et justifie par là son appartenance aux objets sémiologiques. Selon cette seconde position saussurienne, il n'y a plus de « secondarité », de « subordination » de l'écrit à l'oral : ils sont placés exactement sur le même plan. Et Saussure ne manque pas d'utiliser ce que lui fournissent comme arguments les données de son temps sur les localisations cérébrales des aphasies et des agraphies :

«Dans tous les cas d'aphasie ou d'agraphie, ce qui est atteint, c'est moins la faculté de proférer tels ou tels sons ou de tracer tels ou tels signes que celle d'évoquer par un instrument, quel qu'il soit, les signes d'un langage régulier» (Saussure 1916: p. 27 ; cette partie du *Cours* s'inspire directement d'une note manuscrite de Saussure 2002 p. 178 ; je précise, sans avoir la moindre compétence en ces matières, que des travaux récents, par exemple Dessalles 2000 p. 57, semblent confirmer cette position de Saussure).

C'est cette seconde position saussurienne qui sera reprise et systématisée par les deux fondateurs de la glossématique, Hjelmslev et Uldall. Abandonnant totalement la première position saussurienne, ils mettent exactement sur le même plan ce qu'ils appellent « les deux substances : le flux de l'air et le flux de l'encre » (Uldall 1944 : p. 11). La contradiction semble forte entre ces deux positions. La première semble se rapprocher de la doxa traditionnelle, qui lie le langage à la voix, et considère l'écriture comme seconde et secondaire. L'autre position met l'oral et l'écrit sur un pied d'égalité. Comment s'explique ce qu'il faut bien appeler une contradiction ? C'est en ce point qu'il faut examiner l'attitude de Saussure sur le problème précis de la connexion entre voix et langage.

Langage et voix dans la réflexion de Saussure

Nous allons trouver, sur ce problème, des divergences entre les opinions formulées par Saussure en divers points de ces travaux. Mais ces divergences n'atteindront pas le stade aigu de la contradiction que nous avons aperçue à l'égard du problème des relations entre oral et écrit. C'est en 1894, dans les « Notes pour un article sur Whitney », que Saussure aborde pour la première fois le problème. Il se contente à ce moment de s'appuyer sur l'opinion d'un de ses prédécesseurs, l'un des très rares

linguistes qu'il cite avec respect et admiration, l'américain William Dwight Whitney :

«Dans un des derniers chapitres de *Life and Growth of Language*, Whitney dit que les hommes se sont servis de la voix comme ils se seraient servis du geste ou d'autre chose, et parce que cela leur a semblé *plus commode* de se servir de la voix. Nous estimons que ces deux lignes, qui ressemblent à un gros paradoxe, [apportent] la plus juste idée philosophique qui ait jamais été donnée du langage ; mais en outre que notre plus journalière pratique des objets soumis à notre analyse aurait tout à gagner à partir de cette donnée» (Saussure 2002 : p. 215)

La référence est exacte : dans l'un des derniers chapitres de *La vie du langage*, traduction française réalisée par Whitney lui-même du livre cité sous son titre anglais par Saussure, l'auteur écrit en effet que « c'est une erreur, née de l'habitude, que de regarder la voix comme l'instrument spécifique du langage ; c'est un instrument entre plusieurs autres » (Whitney 1877: p. 238). Saussure retient la position de Whitney, mais la donne comme ressemblant à « un gros paradoxe ». Il prendra même quelque distance avec cette position quand il la fera apparaître dans le *Cours de linguistique générale* (p. 26) : phénomène assez fréquent dans cette manifestation publique qu'est le *Cours*, où Saussure cherche à atténuer l'aspect paradoxal, parfois provocateur, de certaines de ses positions. Mais c'est en réalité un point central de son appareil théorique, qu'il fait apparaître, dépourvu de toute atténuation ou prise de distance, dans un texte qui date sans doute de 1897. Ce texte introduit, dans sa partie terminale, la distinction que nous avons à l'avance entrevue lors de la pause que nous avons faite plus haut :

«L'acte phonatoire apparaît comme un instrument nécessaire, mais en soi aussi peu essentiel que dans le cas des signaux maritimes l'acte du teinturier qui aura préparé les drapeaux pour donner l'impression du vert, du rouge ou du noir» (Saussure 2002: p. 248).

La comparaison avec les couleurs des drapeaux est au plus haut point intéressante : elle réintroduit le point de vue sémiologique que nous venons de voir apparaître à propos de l'écriture. Dans l'inventaire des « systèmes de signes » relevant de la sémiologie, la langue côtoie non seulement l'écriture, mais aussi certains systèmes d'utilisation plus restreinte, comme le code de pavillons colorés utilisé, encore aujourd'hui, dans la marine. L'acte phonatoire qui produit la voix est l'équivalent pour la langue de ce qu'est, pour le système des pavillons de marine, l'acte du teinturier qui confère leurs couleurs distinctives aux différents pavillons utilisés. Manipulation matérielle effectivement indispensable, mais extérieure au système de signes et à son fonctionnement. De la même façon, les aspects physiologiques de la production de la voix sont, en ce point, explicitement donnés par Saussure comme extérieurs à la langue. Comme le seraient les autres manifestations, corporelles ou autres, notamment les « gestes » allégués plus haut, gestes qui pourraient être, par exemple, ceux de l'écriture. On trouvera un exemple d'un autre geste possible dans Arrivé, 2007, chapitre IX.

Quelles sont donc les unités authentiquement constitutives de la langue quand elle manifestée par le signifiant oral ? Saussure nous le révèle dans la suite de ce texte de 1897 :

«Je me suis occupé quelque peu de la théorie physiologique. Eh bien, rien ne m'a plus complètement persuadé de l'unique validité de la forme acoustique des unités phonatoires, à laquelle je n'avais pas pris garde.

La meilleure preuve à donner du fait que l'impression acoustique seule a une valeur, c'est qu'il serait impossible aux physiologistes eux-mêmes de distinguer des unités dans le jeu de la voix hors des unités préalablement fournies par la sensation acoustique» (*ibid.*)

Comme je l'ai laissé prévoir lors de la pause observée plus haut, Saussure pose ici une distinction capitale : celle qui sépare la voix dans ses aspects corporels de la « forme acoustique » qui lui est conférée par le sujet parlant – qui est aussi sujet écoutant – dans le procès sémiologique. D'où cette conclusion définitive, formulée dès 1891 dans le projet de livre intitulé « De l'essence double du langage » : « les entités de l'ordre vocal ne sont pas des entités linguistiques » (Saussure 2002: p. 23). Ces « entités de l'ordre vocal » sont souvent désignées par le terme « figures vocales ». Elles sont opposées aux « formes » qu'elles manifestent de la façon suivante : « On appelle *forme* une figure vocale qui est déterminée *pour la conscience du sujet parlant*» (*ibid.*, p. 49). On voit se profiler l'opposition entre *forme* et *substance* qui sera systématisée par Hjelmslev dans les *Prolégomènes* : il introduit cette distinction aux deux niveaux de l'*expression* et du *contenu*, termes substitués en glossématique aux *signifiant* et *signifié* saussuriens. On se trouve ici au niveau du signifiant, c'est-à-dire, en termes hjelmsléviens, de l'*expression*. La *figure vocale* et la *forme* saussuriennes deviennent respectivement, chez Hjelmslev, la *substance* et la *forme de l'expression*. C'est le moment d'observer une seconde pause pour attirer l'attention sur la notion de *conscience du sujet parlant*. On remarque d'abord la présence explicite, en ce point, du *sujet parlant* : on sait qu'une *doxa* encore bien implantée prétend que toute référence au sujet est exclue de la réflexion de Saussure. En outre, ce sujet parlant est un sujet conscient, et sa conscience intervient directement dans l'identification de ce qui advient comme « forme » à partir de la « figure vocale ». L'apparition de la notion de conscience fait attendre la présence de la notion opposée à la *conscience*. À quel moment et sous quelle forme interviendra-t-elle dans la réflexion de Saussure ? On aura l'occasion de le voir dans quelques instants. Quelle est finalement la position de Saussure sur le problème de la voix ? Il semble bien procéder à la mise à l'écart de la voix par rapport à la langue : elle n'en est tout au plus qu'un « instrument » extérieur. La discipline « physiologique » qui la concerne prend chez lui le nom de « phonologie », qui est au plus haut point trompeur, car il a pris, après lui, un sens absolument opposé. Derrida, pourtant si lucide, s'y est laissé tromper. Saussure en effet la définit comme ayant pour objet « les conditions naturelles de la production des différents sons par nos organes » (Saussure 2002: p. 205). C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la phonétique articulatoire, et il manifeste à son égard un certain mépris, justifié à ses yeux par la raison forte que « le fait phonologique [dans le sens qu'il lui donne] n'est à aucun degré linguistique » (Ivi: p. 249). Qu'en est-il maintenant de la contradiction que nous avons repérée en étudiant la position de Saussure sur les relations entre oral et écrit ? Elle n'est, hélas, en rien supprimée. Elle est même plutôt accentuée. Car le geste saussurien de mise à l'écart de la voix par rapport à la langue semble s'opposer frontalement à la position que nous avons vue dans le premier moment de mon exposé, qui donne le « mot parlé » comme seul « objet linguistique ». Faut-il donc renoncer à lever la contradiction ? Ou la renvoyer simplement à une mystérieuse

évolution de la pensée de Saussure, ou aux nécessités d'un enseignement exotérique ? Peut-être pas. Il reste un élément qui a été jusqu'à présent passé sous silence. C'est le fait que les langues sont soumises au changement dans le temps. Ce caractère constamment évolutif des langues leur est commun avec les autres systèmes de signes, objets comme elles de la sémiologie : Saussure passera beaucoup de temps à décrire, dans la recherche sur la légende germanique (Saussure 1986) ce qu'ont de commun l'évolution des langues et celle de cet autre « système de symboles » qu'est la légende. Cependant les causes qui déterminent le changement linguistique sont spécifiques. C'est en effet la réalisation vocale de la langue, tout extérieure qu'elle lui est, qui est à l'origine d'une large part des mutations qui l'atteignent à tout moment. Sur ce problème fondamental, Saussure oscille entre deux positions. Tantôt il postule que tous les changements sont d'origine phonétique – c'est-à-dire trouvent leur origine dans la réalisation vocale de la langue. Il va jusqu'à poser, dans un projet de glossaire technique, l'équivalence du *diachronique* et du *phonétique* (Saussure 2002: p. 227). Mais le plus souvent il répartit les changements entre deux types: les changements phonétiques et les changements analogiques. C'est ce qu'il faisait dès 1891, dans la Seconde conférence de Genève :

«Il y a d'une part le changement *phonétique* et d'autre par le changement [...] *analogique*. [...] On peut opposer sous beaucoup de points de vue différents ces deux grands facteurs de renouvellement linguistique, en disant par exemple que le premier représente le côté physiologique et physique de la parole tandis que le second répond au côté psychologique et mental du même acte –, que le premier est inconscient, tandis que le second est conscient» (Saussure 2002: p.159)

Ainsi, « le plus ridicule accident de voyelle ou d'accent » (Ivi: p. 216) – par exemple la substitution du *e* au *a* lorsque « un vieux haut-allemand *faris* devient *feris* » (Ivi: p. 223) ou « la suppression d'un *o* final » (Ivi: p. 216) – déterminé par « le hasard des événements phonétiques » (Ivi: p. 207), pourra, à tout instant, produire dans la langue des mutations « fortuites » d'une portée imprévisible. Au point de rendre difficile, voire désespéré, tout effort de classification typologique ou même historique des langues. Saussure en vient même à envisager, de façon à peine ludique, de « dire que l'allemand n'est pas une langue indo-européenne » (Ivi: p. 215). C'est le son, produit de la voix, qui est à l'origine de ces changements. Physiologique ? Physique ? Certes, Saussure insiste lourdement sur ces points. Mais psychique ? À l'évidence aussi. Mais d'une façon spécifique. C'est encore dans le texte relatif à Whitney que Saussure s'explique de la façon la plus explicite :

«C'est précisément en effet [parce] que les termes *a* et *b* sont radicalement incapables d'accéder comme tels aux régions de la conscience, laquelle perpétuellement n'aperçoit que la *différence a/b*, que chacun de ces termes reste exposé (ou devient libre en ce qui le concerne) de se modifier selon d'autres lois que celles qui résulteraient d'une pénétration constante de l'esprit» (Ivi: p. 219).

On voit ici émerger la notion que faisait attendre notre seconde pause : à l'opposé des changements analogiques, qui s'effectuent de façon consciente, les changements phonétiques s'opèrent « selon d'autres lois que celles qui résulteraient d'une pénétration constante de l'esprit ». C'est de cette façon que Saussure décrit ce qu'il

appelait, dans le texte cité plus haut, le « côté inconscient » de l'évolution linguistique. Est-il possible d'apercevoir, au-delà de ce « côté inconscient », de ce que Saussure appelle, en un autre point, *l'inconscience* (Ivi: p.159), un *inconscient* langagier ? Il faudrait d'abord souligner qu'il n'aurait d'autre rapport avec l'inconscient freudien que d'être comme lui inconscient : on se souvient que Lacan, après Freud, souligne que ce n'est pas le caractère le plus distinctif de l'inconscient d'être inconscient, dans le sens de non-conscient (Lacan 1973: p. 15, 1981: p. 20). S'il y a un inconscient saussurien – à vrai dire non nommé comme tel, car *l'inconscience* n'est pas *l'inconscient* –, c'est un inconscient strictement langagier logé, paradoxalement, dans le processus de réalisation de la voix, et lieu de production des changements phonétiques. Il n'est peut-être pas impossible de lever ou, à tout le moins, d'expliquer la contradiction que nous avons aperçue au début de mon exposé. Saussure confère à la voix deux statuts opposés. C'est qu'il envisage ses relations avec le langage de deux façons différentes. Tantôt il la considère comme un instrument qui, au même titre que d'autres, par exemple l'écriture, est propre à manifester la langue : dans ce cas, elle reste extérieure au système que constitue la langue. Tantôt il la donne comme l'une des sources du changement diachronique qui constitue la langue en tant qu'objet sémiologique : il est alors amené à voir dans l'objet produit par la voix le seul authentique objet linguistique.

L'origine du langage selon Saussure.

Quelles sont les implications sur le problème de l'origine du langage de la position prise par Saussure sur les relations entre langage et voix ? Ce problème donne lieu, le jeu de mots s'impose, à ce grands éclats de voix : par exemple ceux de l'onomatopée. Ils se font entendre dans de nombreux ouvrages que Saussure a connus ou pu connaître. Ainsi Renan dans *De l'origine du langage* (1848, puis 1858) affecte un rôle fondateur à l'onomatopée dans l'origine des langues humaines. Il en fait la théorie avec clarté et éloquence :

«L'imitation ou l'onomatopée paraît avoir été le procédé ordinaire d'après lequel ils [les « premiers nomenclateurs »] formèrent les appellations. La voix humaine étant à la fois *signe* et *son*, il était naturel que l'on prît le son de la voix pour signe des sons de la nature. D'ailleurs, comme le choix de l'appellation n'est point arbitraire, et que jamais l'homme ne se décide à assembler des sons au hasard pour en faire des signes de la pensée, on peut affirmer que de tous les mots actuellement usités, il n'en est pas un seul qui n'ait eu sa raison suffisante, et ne se rattache, à travers mille transformations, à une élection primitive» (Renan 1858: pp. 135-136).

Saussure est, sur tous les points, à l'opposé absolu de cette théorie : pour lui l'onomatopée n'existe pas, il n'y a pas de « nomenclateurs », premiers ou seconds, et l'arbitraire est le régime exclusif du signe. Il n'est pas certain qu'il soit « naturel » d'utiliser le son de la voix pour quelque signe que ce soit. Va-t-il jusqu'à dire que le langage n'a pas d'origine ? Il ne récuse pas l'idée d'une humanité dépourvue de langage : « La nature nous donne l'homme *organisé pour le langage*, mais *sans langage articulé* » (Saussure 2002: p. 178). Mais le problème de l'origine du langage se confond pour lui avec celui de son fonctionnement. C'est ce qui est indiqué dans ce fragment explicitement intitulé *Origine du langage* :

« ORIGINE DU LANGAGE : Inanité de la question pour qui prend une juste idée de ce qu'est un système sémiologique et de ses conditions de *vie* avant de considérer ses conditions de *genèse*. Il n'y a aucun moment où la *genèse* diffère caractéristiquement de la *vie* du langage, et l'essentiel est d'avoir compris la *vie* » (Ivi: p. 228 ; voir aussi p. 47 et p. 159).

Ainsi, point de différence entre la *vie* – au sens de « mise en action par le sujet parlant » – du langage et sa *genèse*. En un autre point Saussure recourt à la métaphore de la source pour imaginer sa réflexion :

« *Item*. Regarder la langue et se demander à quel moment précis une telle chose a “commencé” est aussi intelligent que de regarder le ruisseau de la montagne et de croire qu'en remontant on trouvera l'endroit précis où il a sa source. Des choses sans nombre établiront qu'à tout moment le RUISSEAU existe pendant qu'on dit qu'il naît et que réciproquement il ne fait que naître pendant qu'on [ici la phrase s'interrompt].

On peut discuter éternellement sur cette *naissance*, mais son plus grand caractère, c'est d'être le même que celui de la croissance » (Ivi: p. 94).

Ou encore, de façon peut-être encore plus décisive : « c'est une idée très fautive que de croire que le problème de l'origine du langage soit un autre problème que celui de ses transformations » (Ivi: p. 159). En ce point je m'étonne un peu que Derrida ne songe pas à citer Saussure, non certes celui des *Écrits*, qu'il ne pouvait pas connaître en 1967, mais celui du *CLG*, qui, à la métaphore près, est tout aussi explicite, et va même jusqu'à poser que « la question de l'origine du langage n'est même pas une question à poser » (p. 105). Ici en effet Saussure rencontre Derrida, quand celui-ci se livre, au début du chapitre 3, à une critique de la notion d'origine (Derrida 1967: pp. 109-110) : « qu'il n'y ait pas d'origine, c'est-à-dire d'origine simple, c'est bien ce qu'une méditation de la trace devrait sans doute nous apprendre » (Ivi: p. 109). Il est temps de songer à conclure. Comme on l'a vu, le titre de ma contribution comporte un point d'interrogation final. Est-il possible de le supprimer ? On a compris que c'est impossible. Pour la raison que nous avons vu progressivement apparaître. C'est que la voix est envisagée alternativement par Saussure sous deux points de vue opposés. Tantôt elle n'est que l'un des instruments possibles pour la manifestation de la langue. À ce titre elle lui reste extérieure. Mais d'un autre côté elle est à l'origine d'une large part des mutations qui affectent à tout instant la langue, et qui la constituent en tant que telle. À ce titre, elle est inséparable du concept même de langage.

Bibliographie

- Arrivé, Michel, 2007, *À la recherche de Ferdinand de Saussure*, PUF.
Derrida, Jacques, 1967, *De la grammatologie*, Éditions de Minuit.
Dessales, Jean-Louis, 2000, *Aux origines du langage*, Paris, Hermès.
Engler, Rudolf, 1968-1989, *Ferdinand de Saussure, Cours de linguistique générale, Édition critique*, Wiesbaden, Harrassowitz.
Godel, Robert, 1957-1969, *Les sources manuscrites du Cours de linguistique générale de Ferdinand de Saussure*, Genève, Droz.
Hjelmslev, Louis, 1943-1971, *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Éditions de Minuit.

- Hombert, Jean-Marie (éd.), 2005, *Aux origines des langues et du langage*, Paris, Fayard.
- Lacan, Jacques, 1973-2001, *Télévision*, repris dans *Autres écrits*, Paris, Le Seuil.
- Lacan, Jacques, 1981, *Le Séminaire, Livre III, Les Psychoses*, Paris, Le Seuil.
- Lacan, Jacques, 1986, *Le Séminaire, Livre VII, L'éthique de la psychanalyse*, Paris, Le Seuil.
- Marouzeau, Jules, 1933-1951, *Lexique de terminologie linguistique*, Paris, Gueuthner.
- Renan, Ernest, 1848-1858-sd, *De l'origine du langage*, Calmann-Lévy, puis Didier Érudition.
- Saussure, Ferdinand de, 1916-1986, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- Saussure, F. de, 1986, *Le leggende germaniche*, Scritti scelti e annotati a cura de Anne Marinetti e Marcello Meli, Este, Libreria editrice Zielo.
- Saussure, F. de, 2002, *Écrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- Uldall, Hans Jorgen, 1944, « Speech and Writing », *Acta linguistica IV*, 11-16.
- Whitney, William Dwight, 1877-1977, *La vie du langage*, Paris, Germer-Baillièrè et Cie, puis Didier érudition.